



CONSEIL DE
L'UNION EUROPEENNE



Bruxelles, 16 mars 2005

Conclusions du Conseil concernant la 61^{ème} session de la Commission des droits de l'homme adoptées par le Conseil Affaires générales et relations extérieures le 16 mars 2005

1. Au début de la 61^{ème} session de la Commission des droits de l'homme (CDH) des Nations Unies, le Conseil a adopté la position de l'UE concernant son action dans cette enceinte. Comme par le passé, l'UE est résolue à jouer un rôle de premier plan au sein de la CDH, les droits de l'homme formant une composante fondamentale de son action extérieure. Dans le cadre de la réforme des Nations Unies et en vue du Sommet de New York en septembre 2005, le Conseil a marqué son plein soutien à toutes les initiatives de nature à renforcer la CDH, et a exprimé le souhait que les droits de l'homme soient au coeur de la réforme des Nations Unies dont ils constituent une dimension fondamentale. Grâce à la nomination lors du Conseil européen de décembre 2004 d'un Représentant personnel du SG/HR pour les droits de l'homme, l'UE renforcera davantage la cohérence et la continuité de sa politique en matière de droits de l'homme.
2. Le Conseil a rappelé l'attachement de l'UE au devoir permanent de tous les Etats de protéger et de promouvoir les droits de l'homme, les libertés fondamentales et le droit humanitaire et de se conformer aux engagements internationaux souscrits sur ces questions. Il a souligné dans ce contexte l'importance des mécanismes spéciaux développés dans le cadre de la CDH au cours des années, et a exprimé le souhait que tous les Etats membres des Nations Unies coopèrent pleinement avec les rapporteurs spéciaux, représentants spéciaux, experts indépendants et groupes de travail de la CDH.

P R E S S

Rue de la Loi 175 B - 1048 BRUSSELS Tel.: +32 (0)2 285 8239 / 6319 Fax: +32 (0)2 285 8026
press.office@consilium.eu.int <http://ue.eu.int/Newsroom>

3. Le Conseil a souligné l'importance du dialogue et de la coopération entre tous les participants à la CDH afin d'assurer le succès de la prochaine session. La coopération dans les enceintes des Nations Unies, et particulièrement celles traitant des droits de l'homme, fait d'ailleurs partie intégrante des dialogues, engagements et accords réciproques entre l'UE et les pays tiers. L'UE veillera à la mise en oeuvre concrète de ces dispositions. Il a été convenu que l'UE saisirait chaque occasion appropriée pour aborder la question des droits de l'homme au plus haut niveau avec les pays tiers, notamment par l'intermédiaire du SG/HR et de son Représentant personnel pour les droits de l'homme. Le Conseil a salué l'engagement des Etats membres d'exprimer clairement cette préoccupation dans leurs contacts bilatéraux.
4. Dans ce contexte, le Conseil a rappelé son attachement à ce que la CDH conserve la possibilité d'examiner la situation des droits de l'homme dans les pays, élément qui constitue une part indispensable de son mandat. Dans ce contexte, il a souligné l'importance de voir maintenues les résolutions sur la situation des droits de l'homme dans des pays spécifiques à l'ordre du jour et a réitéré son opposition à la pratique des motions de non-action, contraire à l'esprit de dialogue qui devrait prévaloir au sein de la CDH.
5. Le Conseil a noté que l'UE présenterait des initiatives importantes, tant géographiques que thématiques. L'UE introduira notamment des résolutions sur la situation des droits de l'homme en Birmanie/Myanmar et en République populaire démocratique de Corée. L'UE déposera, conjointement avec les Etats-Unis, une initiative sur la Biélorussie. L'UE exprimera également sa préoccupation sur la situation des droits de l'homme en Ouzbékistan. La question des colonies de peuplement israéliennes dans les territoires palestiniens occupés fera de même l'objet d'une initiative de l'UE, en tenant compte des développements récents au Proche-Orient. L'UE coopérera avec les Gouvernements d'Afghanistan et de Colombie afin d'assurer l'adoption d'une déclaration de la Présidence sur la protection des droits de l'homme dans ces pays.

P R E S S

6. Le Conseil a exprimé son soutien aux négociations en cours entre l'UE et les pays africains concernant la situation des droits de l'homme au Soudan, en République Démocratique du Congo et au Burundi, et veillera activement à ce que ces initiatives répondent de manière adéquate à la situation sur le terrain. En ce qui concerne le Soudan, le Conseil a souligné la nécessité impérieuse de voir condamnées les violations graves des droits de l'homme et du droit humanitaire international de tous les côtés, et a réaffirmé l'importance de mettre immédiatement un terme à l'impunité au Darfour. Le Conseil a en outre souligné la nécessité de baser la résolution sur le Soudan sur le rapport de la Commission internationale d'enquête sur le Darfour et notamment les recommandations de cette Commission. La résolution de la CDH devra nécessairement prendre ces éléments en compte. Dans ce cadre, le Conseil a réaffirmé son soutien constant à la CPI et réitéré sa position commune sur la CPI.
7. L'UE appuiera l'initiative suisse sur le Népal. D'une manière générale, l'UE encourage les pays tiers à prendre des initiatives en vue de promouvoir la cause des droits de l'homme partout dans le monde et demeure disposée à soutenir les initiatives libellées en des termes appropriés. Par ailleurs, la Présidence de l'UE fera, au nom de celle-ci, une déclaration générale dans laquelle elle fera part de ses inquiétudes concernant les graves violations des droits de l'homme dans le monde tout en se félicitant des signes de progrès.
8. Pour ce qui est des questions thématiques, le Conseil a confirmé que l'UE proposera des initiatives sur l'intolérance religieuse, sur la peine de mort et sur les droits de l'enfant (conjointement avec le GRULAC). Le Conseil a en outre affirmé la nécessité de voir condamné par la CDH de manière appropriée toute forme d'anti-Sémitisme. L'UE soutiendra également des initiatives de pays tiers libellées en des termes appropriés sur des sujets qui restent au centre de ses préoccupations, à l'instar du combat contre le racisme et les discriminations, de la protection des droits de l'homme dans la lutte contre le terrorisme, de la violence contre les femmes et de la promotion des droits économiques, sociaux et culturels.

P R E S S

9. Le Conseil a souligné l'importance que l'UE attache aux dialogues et consultations avec les pays tiers et a rappelé que l'UE a noué un dialogue sur les questions de droits de l'homme avec la Chine et l'Iran, ainsi que des consultations en matière de droits de l'homme avec la Russie. Le Conseil a réaffirmé que les lignes directrices de l'UE sur les dialogues droits de l'homme prévoient que la tenue de dialogues n'empêche pas l'UE de s'exprimer de manière appropriée à la CDH. Le Conseil continuera à suivre de près la situation dans ces pays.
10. Le Conseil s'est référé à ses conclusions d'octobre portant sur l'évaluation de la situation des droits de l'homme en Chine et en Iran. Il a pris note des résultats de la dernière session du dialogue avec la Chine, qui a eu lieu les 24 et 25 février 2005 à Luxembourg. Tout en relevant quelques mesures annoncées par la Chine pour promouvoir le respect des droits de l'homme, le Conseil a une nouvelle fois examiné les sujets principaux de préoccupation et les violations des droits civils et politiques en particulier qui devront continuer à faire l'objet d'une attention soutenue de l'UE. Le Conseil a regretté l'absence de session de dialogue avec l'Iran depuis juin 2004 et a réitéré la préoccupation que lui inspirent les violations des droits de l'homme dans ce pays. Dans ce contexte, il a pris note des propositions de dates des autorités iraniennes en vue de l'envoi d'une mission à Téhéran, pour obtenir de la part des autorités iraniennes le renouvellement de leur engagement à adopter des mesures concrètes destinées à améliorer le respect des droits de l'homme.
11. Le Conseil a salué l'esprit constructif dans lequel se sont déroulées les premières consultations UE-Russie sur les droits de l'homme, le 1er mars 2005. Ces consultations ont été l'occasion pour l'UE de se concentrer sur un certain nombre de questions particulièrement préoccupantes, dont notamment les violations des droits de l'homme en Tchétchénie. L'UE suivra de près la mise en oeuvre des engagements formulés par la Russie. Elle s'attend à ce que ces engagements se traduisent par des mesures concrètes permettant une amélioration tangible de la situation des droits de l'homme sur le terrain. L'UE exprime son intention de continuer les discussions sur les droits de l'homme avec la Russie, y compris dans le contexte du prochain Sommet UE-Russie.

P R E S S
